



Porto-Novo, le 11 mai 2021.

N° 2511/MEMP/DC/SGM/DAF/DEC/SAFM/STEC/SR

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Ouverture du registre d'inscription au

CEAP et **CAP**

(A diffuser tous les jours, du

lundi 17 mai au vendredi 11 juin 2021)

CEAP

1500

CAP

2000

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

Porte à la connaissance des enseignants des écoles maternelles et primaires, publiques et privées, désireux de prendre part aux épreuves écrites des examens professionnels du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), session du samedi 31 juillet 2021, que le registre des inscriptions auxdits examens est ouvert dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) le vendredi 14 mai 2021 et sera définitivement clôturé le vendredi 11 juin 2021 à 18 heures précises.

Les centres d'examens prévus à cet effet sont :

- | | | |
|---------------------------------|---|------------------------------|
| 1- Département de l'Atacora | : | EUC Natitingou ; |
| 2 - Département de la Donga | : | EUC Djougou ; |
| 3 - Département de l'Atlantique | : | EUC Allada ; |
| 4 - Département du Littoral | : | EPP Gbégamey-Sud (Cotonou) ; |
| 5 - Département du Borgou | : | EPP Wansirou (Parakou); |
| 6 - Département de l'Alibori | : | EUC Kandi ; |
| 7 - Département du Mono | : | EPP Guinkomey (Lokossa) ; |
| 8 - Département du Couffo | : | EUC Aplahoué ; |
| 9 - Département de l'Ouémé | : | EUC Porto-Novo ; |
| 10 - Département du plateau | : | EUC Pobè ; |
| 11 - Département du Zou | : | EUC Abomey ; |
| 12 - Département des collines | : | EUC Dassa-Zoumè ; |

Pour faire acte de candidature :

I- Pour le Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP)

- être titulaire du BEPC et avoir enseigné pendant au moins quatre (04) ans révolus à la date de l'examen dans une école maternelle ou primaire, publique ou privée.
- Etre détenteur d'une autorisation d'enseigner datant d'au moins quatre (04) ans pour les candidats des établissements privés.

II- Pour le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP)

Au niveau des Fonctionnaires de l'Etat

Etre Instituteur Adjoint à l'échelle 1 de la catégorie C et avoir accompli au moins trois (03) années effectives de service à ladite échelle ou être recruté sur la base du CEAP et avoir accompli trois (03) années effectives de service à la date de l'examen à partir de la titularisation.

Au niveau des Agents Contractuels de l'Etat

Etre titulaire du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après obtention de ce diplôme.

Ou

Etre recruté sur la base du Baccalauréat et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après recrutement.

Ou

Etre recruté sur la base du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen à l'échelle 1 de la catégorie C.

Au niveau des enseignants des établissements privés

Etre titulaire du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après obtention de ce diplôme.

Ou

Etre recruté sur la base du Baccalauréat et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après recrutement.

NB :

1. *Les enseignants des établissements privés doivent être détenteurs d'une autorisation d'enseigner datant d'au moins quatre (04) ans révolus ;*
2. *Le candidat ne peut choisir que le centre d'examen ouvert dans le département où il est en activité.*

Le dossier de candidature comprend :

- **une fiche de préinscription** sur la plateforme d'inscription en ligne via le lien <https://service-public.bj> ;
- **une copie numérique sur CD de la photo** collée sur la fiche d'inscription (le nom du fichier est composé des nom et prénoms du candidat) ;
- **un extrait d'acte de naissance** ou **un jugement supplétif** en tenant lieu ;
- **une copie légalisée de l'attestation du BEPC, du CEAP** ou du **Baccalauréat** selon qu'on postule pour le CEAP ou le CAP ;
- **une copie légalisée de l'attestation d'authenticité du diplôme** obtenu à l'étranger, s'il y a lieu ;
- **un état signalétique des services effectués** au **31 décembre 2021**, vérifié et signé par le Chef de Région Pédagogique (C/RP) ;
- **une copie de l'autorisation d'enseigner datant de 4 ans au moins pour les enseignants des écoles privées ;**
- **une attestation de présence au poste** délivrée par le Directeur de l'établissement privé précisant les références de l'autorisation d'ouverture dudit établissement et contresignée par le C/RP ;

- **une copie du premier contrat** ou du **contrat de travail administratif** délivré par l'Etat pour les enseignants contractuels de l'Etat ;
- **une attestation de prise de service** délivrée par la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (DAF/MEMP) pour les Agents Permanents de l'Etat (APE) ;
- **une copie de l'acte de titularisation en C1** pour les enseignants Fonctionnaires de l'Etat ou du Contrat de Travail Révisé (CTR) ou Contrat de Travail Administratif (CTA) pour les enseignants Agents Contractuels de l'Etat (ACE) ;
- **deux enveloppes, format moyen**, à l'adresse du candidat ou de la candidate, timbrées chacune à six cents (600) francs.

Les enseignants intéressés par le présent communiqué sont invités à déposer leur dossier, par voie hiérarchique, dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) au plus grand tard le **vendredi 11 juin 2021**. Les dossiers et les listes de candidature sont acheminés à la Direction des Examens et Concours le **lundi 14 juin 2021 au plus tard**.

Tout dossier incomplet ou parvenu en retard à la Direction des Examens et Concours est systématiquement rejeté.

POUR LE MINISTRE ET P.D.
LE SECRETAIRE GENERAL,



Alain Dossou HOUNLEYI

Ampliation
Cabinet/MEMP :.....1 (atcr)

(Handwritten marks)